

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

La présentation du budget et son vote par le Conseil Municipal ont lieu le 25 mars 2021. La maquette officielle pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

SOMMAIRE

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

- a) Généralités
- b) Affectation des résultats 2020
- c) Fiscalité
- d) Subventions aux associations

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Généralités
- b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement de notre commune
- c) L'autofinancement brut

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Généralités
- b) Vue d'ensemble de la section d'investissement de notre commune
- c) Les investissements dans le détail et leur financement
- d) L'Etat de la dette

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

a) Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité ; Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 Mars dernier. Les axes d'orientations pour 2021 sont :

- De maintenir les taux d'imposition communaux,
- De prendre en compte les nouveaux facteurs et éléments pour la section de fonctionnement : Mise en service des nouveaux bâtiments, budgétisation des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire,...
- De terminer dans le 1^{er} semestre les 4 grosses opérations en cours (Prébende, MPT, MSP et P'TIT CAFE, extension MAIRIE).
- De poursuivre le projet d'extension du GROUPE SCOLAIRE,
- De réaliser de nouveaux investissements qui ont fait l'objet au préalable de délibérations ou d'études.

Le compte administratif 2020 ayant été voté le 2 mars dernier, les résultats seront affectés au budget 2021.

b) L'affectation des résultats de l'année 2020

L'excédent constaté des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement a été en 2020 de 793.087,09 €. Il est proposé de capitaliser ce résultat sur le budget 2021, c'est-à-dire de le consacrer à la section d'investissement. Cette somme est donc inscrite en recettes d'investissement.

Il a été également constaté **un excédent d'investissement de 616.939,76 €** qui est repris en recettes d'investissement sur 2021.

Le montant des **Restes à Réaliser 2020 (RAR) en dépenses d'investissement est de 989.180 €**. Ces restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non payées car non encore réalisées (devis acceptés, marchés signés). Ils concernent essentiellement la poursuite des opérations en cours, le mobilier, les équipements et le matériel en commande. Ces restes à réaliser sont donc repris sur le BP 2021 en dépenses d'investissement.

En recettes d'investissement les Restes à réaliser 2020 sont de 368.220 € (subventions notifiées et prévues au BP 2020 mais non perçues au 31/12/20).

Intégrés dans le calcul du compte administratif, ces Restes à Réaliser contribuent à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement pour 2021 :

BESOIN DE FINANCEMENT pour 2021

Résultat investissement 2020 – RAR dépenses 2020 + RAR recettes 2020

Soit : 616.939,76 € - 989.180 € + 368.220 € = 4.020,24 €

Ce besoin de financement doit obligatoirement être couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement (Ce qui est le cas, celui-ci étant de 793.087,09 €).

c) La fiscalité

La taxe d'habitation a été supprimée pour 80% des contribuables. Pour les 20% restants, la suppression de cet impôt s'effectuera en 3 années jusqu'à 2023. Pour compenser la perte de recettes, la Commune se verra transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le taux Départemental de 15,90 % s'additionne au taux communal de 20,56 % ; Le taux de la TFPB soumis au vote du Conseil Municipal est donc pour 2021 de 36,56 %.

Le taux de taxe d'habitation reste « figé » à 12,93% et continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires.

Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties demeure inchangé par rapport aux années précédentes.

TAUX DE LA FISCALITE			
	TAXE HABITATION	TAXE S/FONCIER BÂTI	TAXE S/FONCIER NON BÂTI
2020	12.93%	20,56%	58.32%
2021	12,93% (résidences secondaires)	20,56% + 15,90% soit 36,46 %	58,32%

Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'Euro près, un dispositif de coefficient correcteur sera mis en place par les services fiscaux afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

d) Les subventions aux Associations

Les subventions versées aux Associations locales et extérieures font l'objet d'une délibération. Elles sont présentées de façon détaillée à l'assemblée et sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Versées en 2020	2021
Associations locales	231 455,00 €	252 785 €
Coopérative scolaire école (pour projets éducatifs)	1 333,32 €	1 705 €
CCAS	22 000,00 €	22 000 €
Associations extérieures	2 696,00 €	2 546 €
Imprévus – Subv. Exceptionnelles	5 500,00 €	5 064 €
TOTAL	262 984,32 €	284 100 €

Les subventions aux associations locales restent identiques pour la plupart. Quelques changements cependant :

- La subvention de fonctionnement destinée à la **MPT** est portée à **102.000 €** contre 90.290 € en 2020. Cette augmentation est destinée à compenser les frais supplémentaires de nettoyage engendrés par le nouveau bâtiment.
Les subventions au pôle jeunesse, à la section musique et à la section accueil de loisirs sont reconduites pour les mêmes montants que 2020, soit respectivement **15.520 €, 4.000 € et 5.000 €**. La somme de **500 €** est également reconduite pour le spectacle de Noël.
La somme totale versée à la MPT sera donc de 127.020 €.
- La subvention de fonctionnement destinée à la **CRECHE LES P'TITS LOUPS** est portée à **98.450 €** (96.800 € en 2020).

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

- D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement),
- De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

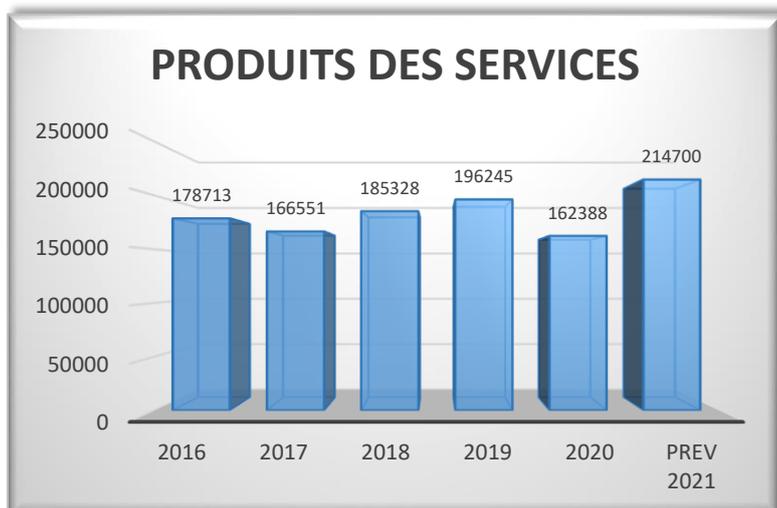
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, remboursements de crédits, ...).

Pour notre commune :

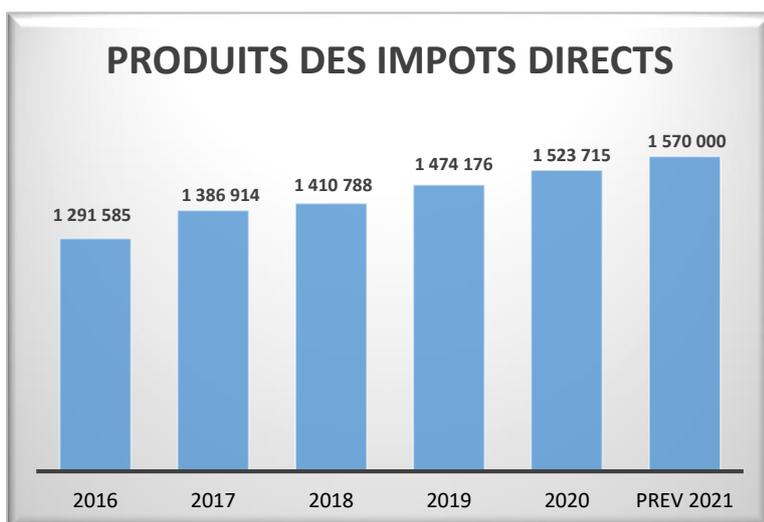
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées essentiellement au titre des **produits des services** (cantine, accueil périscolaire, mise à disposition de personnel, redevances diverses...), **des produits fiscaux**, dont les impôts locaux qui représentent la plus grande part des produits de fonctionnement, des **dotations et participations** versées par l'Etat ou le Département, de diverses **subventions** et des **autres produits de gestion courante** tels que les produits des immeubles.

Les produits des services évoluent en fonction de la fréquentation des services périscolaires (cantine, garderies, TAP), mais aussi des mises à disposition du personnel et des redevances, droits divers ou remboursements de frais.

La baisse constatée en 2020 est due au non fonctionnement des services pendant le 1^{er} confinement.



Les produits fiscaux comprennent les produits des impôts directs locaux. Ceux-ci représentent la plus grande part des recettes de fonctionnement de la commune : **47,4% du BP 2021**



Les bases ne seront notifiées aux collectivités qu'en avril 2021. De ce fait, le produit attendu est calculé en appliquant sur les bases 2020 un coefficient de réévaluation fixé par l'Etat en fonction de l'inflation : **+ 0,2 %**.

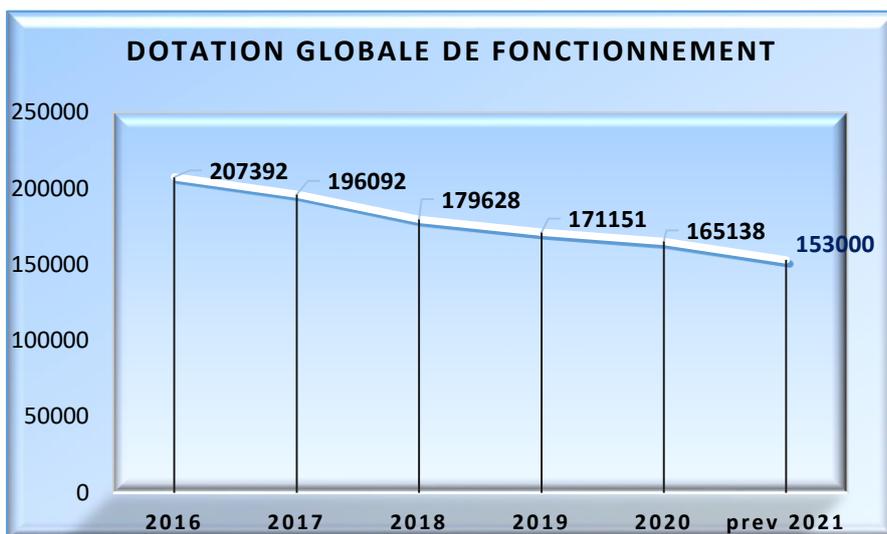
Il n'est pas tenu compte de l'évolution « physique » de la matière imposable. **Le produit ainsi calculé est de 1.570.000 €.**

Ce chapitre des produits fiscaux comprend également **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par la CAPV**. La première sera du même niveau que celle versée en 2020 (**814.640 €**) tandis que la DSC baissera et se portera à **81.300 €** (contre 87.930 € en 2020).

Le produit de la **taxe afférente aux droits de mutations** (ventes de biens sur la commune) constitue également une part importante des recettes fiscales de la Commune : **96.000 € prévus en 2021**.

Le chapitre des Dotations et Participations baisserait cette année de 16 %.

La baisse amorcée depuis quelques années de la Dotation Globale de Fonctionnement augmentée de la DSR, versée par l'Etat, se poursuivra en 2021.



Malgré le maintien du niveau national de la DGF, l'évolution des composantes de celle-ci implique une baisse pour notre commune en 2021 de - 7,3 % par rapport à 2020.

Le fonds de compensation de TVA calculé sur les dépenses de travaux d'entretien de bâtiments et de voiries de n-2 (2019) sera en baisse également cette année.

Les autres produits de ce chapitre concernent essentiellement les participations (Etat, CAPV, autres) pour le fonctionnement des services périscolaires (TAP), de petite enfance (Crèche, RAM) et de jeunesse (clsh).

Les prévisions des autres produits de gestion courante, et en particulier les revenus des immeubles, augmentent cette année du fait de la prise en compte des loyers de la nouvelle Maison Médicale sur l'année complète et de ceux du Café/Restaurant à compter du 2^{ème} semestre.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les **charges à caractère général** (charges de fonctionnement des structures et des services : eau, gaz, électricité, carburant, matières premières et fournitures, prestations de services, entretiens courants du matériel, des bâtiments et de la voirie, ...), **les charges de personnel**, les **autres charges de gestion courante** (subventions associations, participations diverses, contingents, etc), et les **charges financières** (intérêts de la dette).

Le chapitre des **charges à caractère général** représente 25,1 % du budget de fonctionnement. Les prévisions de ce chapitre sont en hausse pour 2021. La mise en service des nouvelles structures (RAM, MSP, Café, MPT et extension de la Mairie) engendre en effet des augmentations de charges qu'il convient de prévoir (augmentation des flux énergétiques, contrats d'entretien des équipements, ...).

Sont également prévus, sur la fin de l'année 2021, **les frais de locations** et de mise en service de structures modulaires scolaires utiles pendant la phase des travaux du groupe scolaire qui devraient débuter début 2022.

D'autre part, **la gestion de la crise sanitaire impose des frais supplémentaires** (équipements de protection, matériel, interventions entreprise de nettoyage, produits d'entretien,...). Ces frais supplémentaires constatés sur 2020, sont reconduits sur 2021.

La part des **charges de personnel** représente **37,8 %** du budget de fonctionnement. Ces charges augmenteront cette année du fait :

- De la budgétisation sur l'année complète des postes de Police Municipale créés en 2020 et d'un poste d'Adjoint administratif créé à compter du 01.01.2021.
- De la reconduction de certains emplois d'auxiliaires d'entretien et d'animation, sur des horaires augmentés afin de continuer à respecter les protocoles sanitaires imposés du fait de la crise.

Notre commune compte aujourd'hui :

- **22 Agents titulaires à temps complet** dont *6 en administratifs, 8 techniques, 1 sports/scolaire-perisco, 1 animation/périscolaire, 2 à l'école maternelle, 2 à l'entretien des bâtiments/service rest. Scol, 2 à la Police municipale.*
A savoir : 1 des 6 agents du service administratif est mis à disposition d'une autre commune pour 60% de son temps jusqu'en 06..
- **1 Agent titulaire à temps non complet** en *garderie scolaire*
- **2 agents en CDD temps complet** à *l'école maternelle.*
- **3 agents en CDD à temps non complet** pour *l'entretien des bâtiments. (ETP=2)*
- **7 agents en CDD Horaires pour l'animation** pour *le service périscolaire*
- **1 Apprenti** à *l'école maternelle*

En sus de la prise en compte de ces éléments, sont budgétisés également les éventuels remplacements et emplois contractuels d'été pour les services techniques.

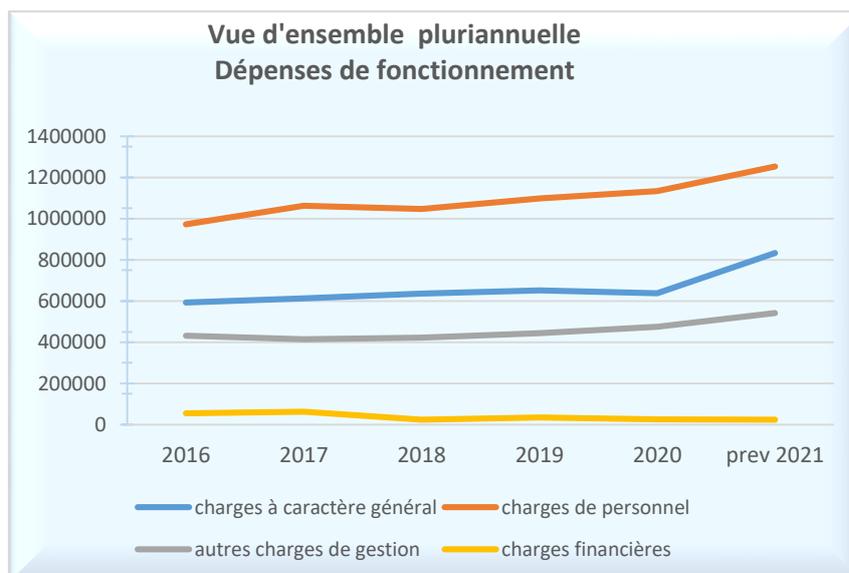
La part des **charges de gestion courante**, pour **16.4 %** du budget, comprend notamment les indemnités aux élus, les subventions versées aux associations, les contributions diverses aux organismes de regroupement et au SDIS, ainsi que les participations aux frais de fonctionnement de l'école privée et des écoles extérieures pour les enfants St-Jeannais.

Les autres charges, qui comprennent **les charges financières (intérêts de la dette), les charges exceptionnelles, la provision pour dépenses imprévues et les atténuations de produits (FPIC)** représentent **2 %** du budget de fonctionnement.

La part d'autofinancement dégagée du fonctionnement pour l'investissement (ou épargne brute) se portera cette année à **18,7 %** du budget (Virement à l'investissement + amortissement).

Les prévisions totales de la section de fonctionnement pour 2021 s'équilibrent en dépenses et en recette à la somme de 3.314.100 €.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement



Les recettes et dépenses de fonctionnement pour 2021 se répartissent de la façon suivante :

RECETTES PREVUES EN 2021		DEPENSES PREVUES EN 2021	
Produits des services et rembt	214.700	Charges à caractère général	832.600
Impôts et taxes	2.592.040	Charges de personnel	1.253.100
Dotations, subventions & part.	324.800	Autres charges de gestion cour	542.000
Autres produits de gest cour	137.150	Charges financières	23.979
Produits financiers et except	30.010	Charges exceptionnelles	2.700
Atténuations de charges	15400	Atténuations de produits	18.000
		Dépenses imprévues	20.000
		Amortissements	196.500
		Virement à l'investissement	425.221
Total des recettes	3.314.100	Total des dépenses	3.314.100

C) L'autofinancement brut (ou épargne brute)

Le montant du virement à la section d'investissement correspond à l'excédent des recettes prévues sur les dépenses. Il permet d'équilibrer le budget de fonctionnement en finançant des dépenses d'investissements.

Ce virement à la section d'investissement, augmenté de la somme allouée aux **amortissements des immobilisations**, constitue l'autofinancement brut (ou épargne brute).

Il se monte au total à **621.721 €, soit 18,7 % des dépenses de fonctionnement.**

II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

a) Généralités

La section d’investissement contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel et non récurrent.

Pour notre commune :

Le bloc des recettes d’investissement est composé des **produits des taxes dues au titre des permis de construire** (taxe d’aménagement), du **FCTVA** (compensation de la TVA sur les investissements n-2), **des subventions d’investissement** perçues en lien avec les projets d’investissement retenus, **des emprunts**, de **l’autofinancement brut** dégagé de la section de fonctionnement et éventuellement de **l’excédent de fonctionnement capitalisé**.

Les dépenses d’investissement sont liées à l’acquisition de **biens mobiliers et immobiliers**, à la **réalisation d’études**, à des **travaux sur des structures déjà existantes** ou des **constructions de nouvelles structures**, au **remboursement de la dette**.

Les prévisions de la section d’investissement pour 2021 s’équilibrent
en dépenses et en recette à la somme de 3.705.868 €.

b) Vue d’ensemble de la section d’investissement de notre commune

Les recettes et dépenses d’investissement pour 2021 se répartissent de la façon suivante :

RECETTES PREVUES EN 2021		DEPENSES PREVUES EN 2021	
Excédent 2020 reporté	616.939,76	Capital des emprunts	125.100,00
Excédent de fonc capitalisé	793.087,09	Acquis div terrains	663.000,00
Virement de la section de fonc	425.221,00	Acquis matériels, mob, vehicules	321.240,00
amortissements	196.500,00	Frais Etudes et autres	71.800,00
FCTVA et TAM	321.200,15	Subvention d’équipement	100.000,00
Subventions d’équipement	559.100,00	Trav d’aménagt de terrains	118.880,00
Emprunts	791.000,00	Travaux sur bâtiments	1.311.748,00
		Trav de voirie & instal techniques	991.600,00
cautions	2.820,00	cautions	2.500,00
Total des recettes	3.705.868,00	Total des dépenses	3.705.868,00

c) Les investissements dans le détail et leur financement

- ✓ Les prévisions **d'acquisitions de terrains pour 663.000 €** concernent le terrain nécessaire au projet du groupe scolaire, diverses parcelles pour cheminements, une acquisition pour la réalisation future d'une maison pour personnes âgées, et les frais de notaire correspondants à ces acquisitions.
- ✓ **Les diverses acquisitions de mobilier, matériel et véhicules pour un total de 321.240 €** concernent pour l'essentiel : Le mobilier et l'aménagement du Bar, le véhicule de la Police Municipale, un véhicule de voirie et ses équipements, du matériel technique, des logiciels et matériel informatique pour les écoles et les services administratifs et l'acquisition de la structure modulaire de l'école (actuellement en location).
- ✓ **Les frais d'études et autres (71.800 €)** correspondent aux fins de travaux sur le PLU et à des études diverses pour des travaux d'aménagement de voirie, de sécurité et autres.
- ✓ **Une subvention d'équipement de 100.000 €** sera versée à la commune de Coublevie pour la construction de nouveaux vestiaires sur le stade. Cette subvention était initialement prévue sur 2020 (délibération de 2019).
- ✓ **118.880 € sont prévus pour l'aménagement du TARI** (skate-park + jeux enfants)
- ✓ **Les travaux de bâtiments pour 1.311.748 €** se répartissent de la manière suivante :
 - **271.000 €** pour la fin des travaux de la MPT/CLSH
 - **70.000 €** pour la fin des travaux de la salle des mariages
 - **147.000 €** pour la fin des travaux de la Maison Médicale et du Café/restaurant
 - **20.000 €** pour la fin des travaux de LA PREBENDE
 - **721.500 €** pour les études, la Maîtrise d'œuvre et une assistance à Maîtrise d'ouvrage de l'opération du roupe Scolaire
 - **26.800 €** pour divers travaux nécessaires sur les immeubles de rapports
 - **15.300 €** pour l'alarme incendie de l'école
 - **40.148 €** pour divers imprévus impératifs sur bâtiments
- ✓ **Les travaux de voirie ou d'installations techniques (991.600 €)** se répartissent de la façon suivante :
 - **60.000 €** pour le cheminement piéton de Monteuil prévus depuis quelques années et qui pourront être réalisés cette année.
 - **380.000 €** pour les travaux d'installation d'équipements « anti-bruit » le long de l'autoroute
 - **158.600 €** pour les études et les travaux de réseaux d'eaux pluviales
 - **19.000 €** pour la fin des travaux divers de sécurité et de cheminement commencés en fin d'année 2020.
 - **92.000 €** pour la mise en place de la vidéo-protection
 - **60.000 €** pour la réalisation d'un parking aux abords du cimetière
 - **192.000 €** de travaux sur diverses voiries (Croix Rousse, Impasse Templiers, Impasse Verger,...)
 - **30.000 €** de travaux d'éclairage public.

Ces investissements sont financés en 2021 :

- ✓ **pour 38 % par les excédents de 2020** (investissements et fonctionnement capitalisé)
- ✓ **pour 16,8 % par l'autofinancement** brut dégagé de la section de fonctionnement (virement fonctionnement + dotations amortissements)
- ✓ **Pour 8.7 % par recettes propres** de la collectivité (FCTVA n-2 / TAM / cautions)

- ✓ **Pour 15,1 % par les subventions** d'équipement restant à percevoir pour les opérations clôturées en 2021 (ALSH MPT/Prebende/MSP) et les nouvelles subvention notifiées (Mur anti-bruit/Eaux pluviales/Patinière/Skate-Park).
- ✓ **Pour 21,4 % par l'emprunt :**
Un emprunt de 600.000 € sera contracté en fin d'année 2021 pour le financement de la Maîtrise d'œuvre du Groupe Scolaire.
Un Prêt de 191.000 € a été consenti par la CAF pour le financement du CLSH. Il s'agit d'un prêt à 0% qui sera remboursé sur 10 ans.

d) L'état de la dette

Le ratio de désendettement dont peut se prévaloir la commune est bon puisqu'il est au 01/01/2021 de **1,63** : Cela veut dire que si la collectivité consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement du Capital Restant dû, ce remboursement **serait effectif en moins de 2 ans**.

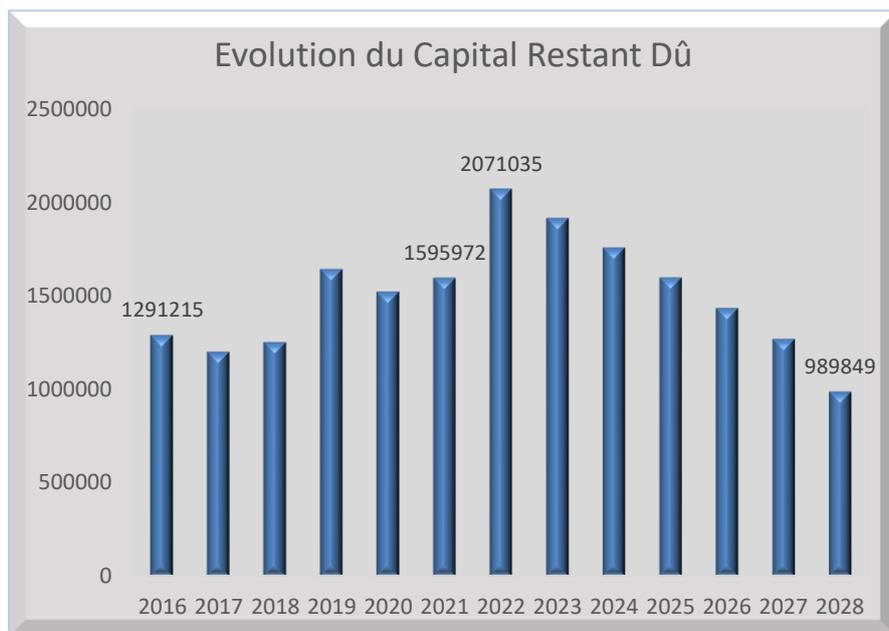
(calcul du ratio : En-cours dette 01/01 (prêt CAF inclus) soit 1.595.972€ / Epargne brute effective de 2020 soit 974.358 €)

La dette de notre commune en quelques chiffres :

Annuité de l'année :

- ✓ **Remboursement du capital = 125.094 €**
 - ✓ **Remboursement des intérêts = 23.288 €**
 - ✓ *Intérêts Courus Non Echus (ICNE) :*
 - * *Rattachement des ICNE de 2021 (échéances de 2022) = 8.671 €*
 - * *Contre-passation des ICNE 2020 sur 2021 = - 9.692 €*
- Soit montant des ICNE prévus en 2021= - 1021 €**

Le Capital restant dû au 01/01/2021 est de : 1.595.972 € (prêt CAF inclus), soit 441 €/habitants



**Un emprunt de 600.000 €
sera contracté en fin
d'année 2021 pour le
projet du Groupe Scolaire.**

Le CRD sera donc de 573 €/habitant
au 31/12/2021